



Étranger qui souhaite divorcé d'une française

Par **Ladybox**, le **16/04/2011 à 11:26**

Bonjour,

Voilà mon ami vit actuellement à l'étranger, il s'est marié à une Française, ils avaient commencé une procédure de divorce, mais elle à tout fait pour qu'il n'es plus ses papiers, se retrouvant donc sans papiers il est retourné dans son pays sans avoir divorcé, aujourd'hui il souhaiterait continué cette procédure, comment doit il s'y prendre? tout en sachant que si cette femme à connaissance de ses démarches elle fera tout pour le nuire.

Merci par avance,
Cordialement

Par **corimaa**, le **16/04/2011 à 11:39**

Que peut elle lui faire de plus, il a ete obligé de rentrer chez lui. De quel pays s'agit-il ?

Par **Ladybox**, le **16/04/2011 à 11:42**

je sais pas ce qu'elle pourrait faire de plus, mais je m'attends à tout. Il es camerounais, donc au Cameroun.

Par **corimaa**, le **16/04/2011 à 12:09**

Le pire qu'elle puisse faire, c'est des credits par exemple dont il serait redevable avec elle, car encore marié ! Donc, en divorçant, il ne pourra y trouver que du benefice

Je laisse un autre intervenant pour repondre pour la procedure du divorce, je ne sais pas comment faire quand on est à l'etranger

Par **Ladybox**, le **16/04/2011 à 12:33**

ok je vous remercie quand meme pour votre aide,
Cordialement

Par **mimi493**, le **16/04/2011 à 14:07**

Il doit prendre un avocat en France et faire un divorce classique

Par **Ladybox**, le **17/04/2011 à 11:00**

ok , mais du coup il ne pourra pas assisté à l'audience, est ce que cela risque de posé problème?

Par **corimaa**, le **17/04/2011 à 12:47**

Il sera représenté par son avocat qui defend ses interets

Par **Ladybox**, le **17/04/2011 à 12:49**

très bien, je vous remercie pour vos réponses.
Cordialement

Par **Ladybox**, le **19/04/2011 à 10:39**

juste une dernière question à t'il le droit de faire une demande d'aide juridictionnelle?

Par **amajuris**, le **19/04/2011 à 11:36**

pour obtenir l'aide juridictionnelle française quand on est étranger il faut résider régulièrement et habituellement en France.

Par **Ladybox**, le **19/04/2011** à **11:38**

je m'en doutais un peu, merci pour votre aide précieuse, bonne continuation.
Cordialement